

PRÉSENTS Madame Pascale LICARI, Maire
Monsieur Jean-Denis SANTIN, Madame Brigitte VINCENTELLI, Monsieur Benoît VENNIN,
Madame Béatrice BLANCARD, Monsieur Marc VANCAYSEELE, Adjoint,
Monsieur Jean-Marie THOUVENOT, Monsieur Pierre DUGUA, Monsieur Joël CANTELE,
Madame Mélanie NOSSEN, Madame Aurélie DUMAS, Madame Pauline DELLIEU,
Monsieur Didier GUERIN, Madame Corinne TEISSIER

POUVOIRS : Monsieur William CAYZAC à Monsieur Jean-Marie THOUVENOT
Madame Frédérique JOMAIN-QUENIN à Madame Aurélie DUMAS
Monsieur Catherine BEDOT à Madame Béatrice BLANCARD

EXCUSÉ Monsieur Michel LINTZ

Nomination du secrétaire de séance

Madame Benoît VENNIN
A l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 6 septembre 2017
Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 27 septembre 2017

Décisions prises par Madame le maire

N° 11/ 2017 Contrat d'entretien d'éclairage public confié à la Société ENGIE-INEO
PROVENCE ET CÔTE D'AZUR – Agence Sillon Rhodanien – Centre
d'Avignon – 204 rue des Quatre Gendarmes d'Ouvea – 84000
AVIGNON

Délibérations

2017- 65 Intercommunalité / Finances / Mise à disposition des biens suite à
transfert de compétences

Pour ce qui concerne le chemin du Touret, voie entre Maussane les Alpilles et le
Paradou, Monsieur GUERIN demande qui réalise les travaux prévus sur ce chemin.

Madame LICARI et Monsieur VENNIN précisent que cette voie est précisément
classée en voirie communautaire et que c'est donc la Communauté de Communes
qui sera maître d'ouvrage.

Monsieur THOUVENOT indique, par ailleurs, que plusieurs scénarios de
réaménagement de cette voie ont été présentés aux deux communes et que les
études sont encore en cours. Il conviendra de trancher sur une des trois options
proposées.

Adopté à l'unanimité

2017-66 Finances / Décision modificative n° 1 – Budget principal – exercice 2017

Adopté à l'**unanimité**

2017-67 Financement des travaux « enfouissement des réseaux téléphoniques »
/ signature de la convention entre le SMED 13

Adopté à l'**unanimité**

2017-68 Finances / Remboursement de frais engagés par Monsieur William
CAYZAC

Adopté à l'**unanimité**

2017-69 Urbanisme / Incorporation au domaine public de la commune

Madame LICARI rappelle que l'impasse Jean Sellon est également concernée par le programme de requalification de la voirie, avec l'avenue Jean Bessat et la place Charloun Rieu. L'impasse est actuellement classée dans le domaine privé de la commune, ce qui implique que la CCVBA – compétente en matière d'eau potable et d'assainissement – ne prendra pas à sa charge la remise en état des réseaux. Pour éviter cette dépense complémentaire et assurer une cohérence d'ensemble, la commune souhaite incorporer l'impasse dans le domaine public.

Adopté à l'**unanimité**

2017-70 Ressources humaines / Création de poste / Mise à jour du tableau des
emplois

Madame L'EBRELLEC explique aux membres du conseil les raisons nécessitant le changement de filière de l'adjoint d'animation, permettant ainsi que son statut soit en adéquation avec son poste.

De même, elle indique le mécanisme de l'avancement de grade, pour l'agent de maîtrise.

Adopté à l'**unanimité**

2017-71 Affaires scolaires / Création d'une direction pour l'école maternelle

Madame TEISSIER demande si quelqu'un serait déjà intéressé par ce poste de direction.

Madame VINCENTELLI précise que la commune ne peut décider seule et qu'elle doit solliciter l'autorisation du directeur d'académie pour cette deuxième direction.

Quant aux inscriptions de personnes éventuellement intéressées, elles sont ouvertes à compter de mars 2018.

Madame TEISSIER note qu'aujourd'hui c'est la même directrice qui gère les deux établissements et suppose que cela doit s'avérer complexe.

Madame VINCENELLI reconnaît, qu'en effet, c'est assez compliqué. Elle ajoute que la directrice actuelle souhaite également que la direction soit scindée. Ceci étant, la direction académique pourrait refuser la demande de la commune. Rien n'est certain.

Madame TEISSIER s'inquiète de la problématique de conserver une seule direction et des dangers éventuels. Elle s'étonne que l'éducation nationale puisse envisager un refus.

Madame VINCENELLI évoque les soucis d'économie du ministère mais rappelle, qu'aparavant, il y avait bien deux directions.

Adopté à l'**unanimité**

Le secrétaire de séance
Benôit VENNIN